

ABONNEMENT.

Sauumur. 30 fr.
6 mois 16
12 mois 8
Poste: 35 fr.
6 mois 16
12 mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 SEPTEMBRE

ELECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

- M. DE MAILLÉ, député sortant, prési-
dent du Conseil général.
EUGÈNE BERGER, ancien député.
DE LA BOURDONNAYE, député sor-
tant, secrétaire du Conseil général.
CHEVALIER, membre du Conseil géné-
ral, maire de Chalonnes-sur-Loire.
FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
JULES MERLET, ancien préfet de Maine-
et-Loire.
TH. DE SOLAND, député sortant, vice-
président du Conseil général.
LÉONCE DE TERVES, député sortant,
secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire
a établi son siège à Angers, rue Voltaire,
n° 8, au 2° étage.
Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à
11 heures du matin, et de midi à 4 heures.
Pour l'arrondissement de Saumur, les
bureaux du Comité sont installés rue du
Portail-Louis, 52, à Saumur, et sont ouverts
de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

COMPLICATIONS AU TONKIN.

Depuis un mois, le gouvernement con-
serve soigneusement dans ses tiroirs les
dépêches qu'il reçoit du général de Courcy.
Les officieux disaient que lesdites dépê-
ches ne valaient guère la peine d'être com-
muniées, n'ayant trait qu'à des questions
de service.
De temps en temps, le ministre de la
guerre en laissait copier une insignifiante

par les reporters, ce qui justifiait en appa-
rence les dires des officieux.

Il nous revenait pourtant, il y a trois ou
quatre jours, que le général de Courcy ne
télégraphiait pas seulement pour de second-
naires détails de service, qu'il était au con-
traire très-inquiet, au point même de récla-
mer des renforts et dans le plus bref délai
possible.

Mais allez donc exiger que le gouverne-
ment soit franc un pleine campagne électo-
rale; allez donc demander au gouverne-
ment d'envoyer des renforts avant le 4 oc-
tobre!

Ne voulant pas envoyer ces renforts afin
de ne pas effaroucher les électeurs, on a
trouvé tout simple de ne pas faire connaître
au public que le général de Courcy les avait
demandés.

Quant aux affirmations optimistes des
feuilles officieuses sur notre situation au
Tonkin, elles sont absolument démolies
par les renseignements des journaux an-
glois qui — nous sommes payés pour le
savoir — nous ont toujours mis au cou-
rant de nos malheurs au moins vingt-quatre
heures avant que notre gouvernement se
soit décidé à dire la vérité.

Les correspondants anglais, confirmant
nos informations sur les inquiétudes du
général de Courcy, nous apprennent donc
que la situation au Tonkin a empiré; que
le pays est aussi peu sûr qu'il y a six mois;
que les Tonkinois continuent à occuper le
delta du fleuve Rouge, et les Pavillons-Noirs
tout le pays qui s'étend entre Lao-Kai et
Tuyen-Kouang; qu'une commission de dé-
limitation chinoise, accompagnée par une
grosse escorte française, se rendant de
Hanoi à Langson, a dû rebrousser chemin;
que Langson n'a pu être occupé depuis la
retraite du général Négrier; que les troupes
qui ont si vaillamment défendu Tuyen-
Kouang sont de nouveau assiégées et que
les communications entre cette ville et Hanoi
sont coupées; que les Français ne possèdent
au Tonkin que ce qu'ils possédaient il y a
deux ans; que tout le reste est pays
ennemi.

Il n'est donc pas étonnant que le général
de Courcy ait demandé des renforts.

Malheureusement, en raison de l'intérêt
dominant de la période électorale, on se
contente de lui envoyer les discours pro-
noncés par les ministres dans différents
banquets.

Et, jusqu'après les élections, le gouver-
nement essaiera de nous cacher la vérité
sur ce qui se passe au Tonkin.

Voilà un gouvernement qui ne nous fera
pas oublier celui du falsificateur Jules
Ferry!

NOTRE PROTECTORAT

Il se passe, dans l'Annam, des choses
effroyables.

Dans la seule province de Qui-Nhone,
plus de 40,000 chrétiens égorgés en un
mois et 6,000 mis à mort dans le Quang-
Ngai;

Toutes les églises, tous les établissements
de la mission, toutes les maisons catholi-
ques saccagés et livrés aux flammes;

La résidence épiscopale, deux séminai-
res, les orphelinats et les couvents, plus de
160 églises et paroisses entièrement anéan-
tis;

Un grand nombre de missionnaires et 300
religieuses — la plupart Françaises — tortu-
rés, fusillés, égorgés, décapités;

Et cela dans une contrée soi-disant nôtre,
à quelques kilomètres de nos lignes, pres-
que sous les yeux de nos fonctionnaires im-
passibles;

Voilà l'œuvre de la politique républi-
caine.

On raconte — grand Dieu! est-ce pos-
sible? — que, à deux reprises, M. le gé-
néral de Courcy aurait refusé de recevoir les
envoyés des missionnaires implorant du se-
cours, et qu'une troisième fois, poussé à
bout, il aurait fini par répondre:

« Que voulez-vous que je fasse?
Je n'ai point d'hommes... »

Point d'hommes! Et nous avons au Ton-

kin, dans l'Annam, 35,000 soldats!

Les Ferry, les Brisson, les Allain-Targé,
les Ranc, les Spuller nous répètent sans
cesse que l'expédition du Tonkin est termi-
née.

A cette audacieuse affirmation, les faits
donnent le plus complet démenti.

Le gouvernement a beau tronquer ou
cacher les dépêches de M. le général de
Courcy, les cris indiscrets des victimes de la
haine chinoise parviennent à nos oreilles.

Ils nous indiquent que nous sommes là-
bas impuissants; que ce protectorat, dont
nous sommes si fiers, ne parvient pas à pro-
téger même des femmes françaises torturées
en vue de nos camps; que le drapeau de la
France est réduit à l'humiliation de couvrir
de son ombre le massacre de ses amis; que
nos prétendues conquêtes sont encore à con-
quérir.

O honte! des populations entières, placées
sous notre protectorat, sont égorgées en
haine de la France. Et lorsque les victimes
tendent les bras vers nous, implorent notre
secours, un général français est obligé de
leur répondre: « Je n'ai point d'hom-
mes! »

Et les provocateurs des massacres, les
bandits de Ferry, font ripaille, s'assoient à
de plantureux banquets, prononcent des
discours où débordent l'admiration d'eux-
mêmes, se couronnent de lauriers et osent
solliciter les suffrages du pays.

Les misérables! le sang des martyrs du
Tonkin et de l'Annam devrait les étouffer.

(Gazette de France.)

CONSEIL DES MINISTRES.

Dans le conseil des ministres tenu hier
matin, M. de Freycinet a communiqué à ses
collègues la note collective qui a été adressée
par la Porte aux puissances signataires du
traité de Berlin, note qui a été remise avant-
hier par l'ambassadeur de Turquie et dans
laquelle le gouvernement turc déclare for-
mellement qu'il entend user du droit d'in-
tervention armée qui lui est conféré par le
traité de Berlin.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

— Et tu dis qu'elle arrive demain?
— Ooi, mademoiselle, j'en suis sûre. Tout à
l'heure, à l'office, où j'allais chercher votre grua,
j'ai entendu la femme de charge recommander à
l'écuyer de préparer la petite chambre de la tourelle.
Pour qui donc ces apprêts, sinon pour Mlle Antoi-
nette? Vous savez bien qu'en ne loge jamais
d'étrangers dans cette partie du château.
— Tu as raison. Mais c'est étrange! mon neveu
n'a rien dit de rien, et Antoinette qui n'écrit pas!
Comment on forme une conjuration de silence pour
ne pas faire la surprise plus complète?
— Sans doute, mademoiselle, car on a bien
gardé le secret devant nous tous.
A ce moment on frappa à la porte du cabinet de
Mlle Antoinette. Irène de Kergoël, assise dans un
grand fauteuil, essayait de boucler de ses doigts
les manches, et avec le secours de sa fidèle Julie, des
cheveux blancs, fins et longs, sa dernière coquet-

— C'est une lettre, dit la suivante en refermant
la porte avec la même lenteur qu'elle avait mise à
l'ouvrir. Une lettre de Paris! De Mlle Antoinette, il
me semble!... Oui, oui, c'est bien son écriture.

— Ah! donne vite, Julie! Mes lunettes! C'est
étrange comme mon cœur bat!

Et la digne demoiselle décacheta d'une main
tremblante la missive impatientement attendue. Elle
lut, moitié haut, moitié bas, sans se soucier de la
présence de Julie, qui avait l'air de ne faire qu'un
avec sa maîtresse, s'interrompant de temps à autre
pour essuyer les verres de ses lunettes, devenues
humides tout à coup, ou pour murmurer quelque
exclamation d'attendrissement:

« Chère marraine, disait la lettre, il n'y a pas
encore une heure que je suis, par un mot de mon
oncle, que dans deux jours je serai auprès de vous
pour ne plus vous quitter. Cette pensée sèche
d'avance les larmes que je verserai en abandon-
nant ma chère retraite. Il me faudra dire adieu à
des amies et à des mères d'adoption, mais ce sera
pour retrouver une amie et une mère qui les
dépasse toutes. Aussi je fais galement mes prépara-
tifs de départ, et je me surprends à chanter toutes
les vieilles chansons avec lesquelles vous m'endor-
miez le soir sur vos genoux, après ma prière dite.
» Mon oncle, suivant son habitude, ne m'a écrit
que deux lignes. Je les ai relues bien des fois,

cependant, d'abord pour allonger un peu ce
plaisir qu'il me fait toujours si court. Ensuite,
pour voir si je ne découvrirais pas, à force de
recherches, quelques pensées affectueuses cachées
sous le rigide formalisme du style. Vous savez que
c'est là une de mes manies. Aidez-moi donc de
votre pénétration, chère marraine, et quand j'arri-
verai, dites-moi ce que je dois espérer des vingt-
huit mots suivants (ni plus, ni moins: je les ai
comptés):

« Ma chère Antoinette,

» (Il y a ma chère Antoinette, et c'est déjà un
joli commencement qui m'a paru bien doux à lire.
Jamais mon oncle ne m'a parlé si tendrement de
vive voix ou par écrit: d'ordinaire il dit mon
enfant ou ma petite).

» Mais je reprends:

» Ma chère Antoinette, tenez-vous prête mardi à
dix heures. Une personne de confiance ira vous
prendre. Je vous rappelle auprès de moi. Soyez
» exacte.

» Votre oncle,
» Baron de GURTAX.

» Croiriez-vous, chère marraine, que je me suis
attendrie sur ce mot: « auprès de moi? » Il aurait
pu dire tant d'autres choses moins aimables: « en
Bretagne, par exemple, ou à la Roche-Noire, ou
auprès de nous ». Mais « auprès de moi », n'est-ce
pas un père qui appelle une fille? n'est-ce pas le

retour sous le toit paternel? Je suis folle, mar-
raine! Hélas! j'ai été si habituée de vivre de peu!
Mon cœur ne demande pas grand-chose pour être
heureux. J'ai voulu l'accoutumer à se contenter
des miettes. Pas avec vous, au moins, qui m'avez
toujours fait si large la part d'affection et de ca-
resses.

» Ainsi donc, dans deux jours je serai à la
Roche-Noire. Je m'endormirai au bruit des vagues
lointaines qui ont bercé mon enfance, et je courrai,
le matin venu, dans cette chambre tiède et par-
fumée, restée pour mon cœur un sanctuaire de
paix et de tendresse. Je retrouverai Mouché gro-
gnant de joie sur son moelleux coussin, les vieux
portraits qui me souriaient, prétendiez-vous, quand
j'avais été sage, et surtout l'aimable, le caressant
visage de ma chère marraine.

» Je n'ose écrire à mon oncle. Dites-lui ma re-
connaissance pour ses bontés. Vous saurez trouver,
j'en suis sûre, le moment favorable. Il y a si
longtemps que je ne l'ai vu, que je tremblerais de
lui paraître importune. Quant à ma nouvelle tante,
hélas! que cette première entrevue sera doulou-
reuse! Que de regrets il me faudra cacher! que
d'émotions pénibles à renfermer au-dedans de moi!
Mais vous serez là!... Adieu, marraine chérie!

» Votre heureuse ANTOINETTE.
» Je ne vous parle pas de mon cousin Guillaume.
Je serais cependant bien heureuse de le revoir

La délibération du conseil a porté également sur les affaires de l'Annam et du Tonkin « qui ont pris dans ces derniers temps une tournure inquiétante. »

ÉVÉNEMENTS DE ROUMÉLIE

Philippopoli, 24 septembre.

L'ordre le plus grand règne dans toute l'étendue de la Roumanie : néanmoins, la nouvelle de la marche en avant des Turcs a causé dans tous les esprits (déjà mécontents de ce que le prince Alexandre avait fait hisser le drapeau turc à côté des couleurs bulgares) une grande irritation.

L'on se prépare à la guerre avec enthousiasme et l'on espère que la Macédoine, travaillée par les émissaires des comités bulgares, suivra l'exemple de la Roumélie. L'Albanie a déjà opéré son mouvement et l'on assure que dans ce dernier pays les hostilités ont commencé depuis le 15 courant.

Belgrade, 24 septembre.

De graves incidents viennent de se produire dans la région voisine de la frontière bulgare.

Deux districts serbes, que travaillait particulièrement la colonie d'émigrés établie à Sofia, se sont mis en insurrection. Un haut fonctionnaire, qui s'était efforcé de comprimer ce mouvement, a été tué dans une bagarre.

Le gouvernement serbe, que ces nouvelles ont beaucoup ému, a déjà fait partir plusieurs bataillons pour la frontière de Bulgarie. L'armée attend à recevoir d'un moment à l'autre un ordre de mobilisation générale. Les derniers avis reçus de Macédoine constatent que cette province est sous le coup d'une grande agitation.

Vienne, 24 septembre.

L'Autriche a proposé aux puissances de faire des représentations au prince Alexandre pour l'empêcher de créer aucune agitation en Macédoine et en Albanie. On croit que tous les cabinets adhéreront à cette proposition.

L'Autriche et les Balkans

Le conflit hispano-allemand qui, naguère, passionnait tant la presse, est passé au second plan et le point d'interrogation qui se dresse sur la presqu'île des Balkans est autrement important pour la vieille Europe que la possession ou la non possession des Carolines par l'Allemagne.

Je ne veux pas discuter aujourd'hui le mobile qui a pu faire agir le prince Alexandre, ni les effets immédiats probables de sa conduite.

Que le roi de Serbie aspire à s'arrondir d'un morceau de la Macédoine, — ou que la Grèce prenne un bout de l'Épire et même de la Thessalie, cela a peu d'importance.

Une seule chose a de l'intérêt pour nous, mais un intérêt absolument majeur, et qui

Les vacances ne le ramèneront-elles pas au château ? »

— Pauvre petite, dit tout haut M^{lle} de Kergoël en laissant couler ses larmes sans contrainte après sa lecture, tandis que Julie se tenait debout, les mains jointes et l'oreille attentive aux monologues de sa maîtresse. Que de changements elle trouvera ici ! La tristesse règne maintenant à la Roche-Noire. Le baron devient de jour en jour plus sombre et moins communicatif, et l'enfant de ma tendresse, le compagnon d'Antoinette... Pauvre Guillaume !...

— Ne vous effrayez pas ainsi, mademoiselle, répondit Julie, prête à pleurer avec sa maîtresse. Qui sait ? Les choses s'arrangeront peut-être un jour ou l'autre.

— Dieu l'entende, ma bonne fille ! car la vie est devenue bien lourde pour nous tous, et la bénédiction d'en haut s'est retirée de la maison.

(A suivre.)

Non seulement la santé des hommes dépend beaucoup de la propreté, mais la propreté est un des principes de leur activité, de leur bonne humeur, de leur satisfaction intérieure, et même, à certains égards, de leur moralité. C'est dans les villages et dans les masures sans propreté qu'habitent de préférence la paresse, l'abrutissement, la mauvaise foi, le vol, tous les vices. Le défaut de propreté ne nuit pas seulement à la pureté du corps, il nuit à celle de l'âme.

serait capable de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe, c'est de savoir qui possèdera Salonique.

Celui-là ne peut être ni le roi Charles de Roumanie, ni son cousin d'Athènes.

La Russie, qui, malgré son immense littoral, n'a pas un seul port sérieux, a essayé maintes fois de mettre la main sur Constantinople, par conséquent sur Salonique.

N'ayant pas réussi jusqu'à présent, elle ferait sagement d'y renoncer.

Cet héritage de la presqu'île des Balkans incombera donc forcément à l'Autriche, transformée, dans un avenir très-prochain, en empire slave ou magyar si vous le préférez.

La carte géographique du centre de l'Europe a été complètement changée depuis 20 ans, et la création d'un empire slave est le complément nécessaire, je dirais presque obligatoire, de l'empire allemand.

Les événements se précipitent d'une façon étonnante, mais logique, pour quiconque les suit et les étudie.

En moins de vingt ans, la Prusse qui, en 1863, comptait à peine seize millions d'habitants sur deux tronçons de territoire qui ne communiquaient pas ensemble, et qui n'avait alors qu'un vaisseau cuirassé sans port de guerre, est devenue, depuis, la plus forte puissance du monde ; sa marine de guerre est aujourd'hui fort respectable, et sa marine marchande une des premières de l'Europe.

Eh bien ! cette œuvre gigantesque de Bismark ne peut avoir de durée qu'autant que l'Allemagne restera la maîtresse de l'Europe.

Frédéric II disait : — à défaut de frontières, je laisserai à mon pays une constitution militaire.

Les temps sont changés, et malgré la force prépondérante de l'Allemagne, cette constitution ne saurait toujours suffire.

Bismark le comprend à merveille ; c'est pourquoi depuis quinze ans il emploie toute son influence et tout son génie pour pousser l'Autriche vers l'Orient. Salonique est le but.

L'Allemagne commande la Baltique ; il faut que l'Autriche commande l'Adriatique et la mer d'Égypte, et cela au double point de vue de la sécurité politique et de l'extension commerciale des deux nations.

Salonique est non-seulement le premier port européen, quand on vient de l'Orient, mais Salonique est surtout sur la grande route qui conduit du centre de l'Europe en Asie.

C'est également par les Balkans qu'on tiendra toujours en échec la puissance des Tzars, et qu'on empêchera l'invasion russe.

En empêchant la Russie d'avoir un port de mer en Europe, car Odessa ne peut compter, on la force de se porter vers le golfe persique, ce qui peut mettre l'Angleterre sur les dents.

Quand donc le jour sera venu d'agir, et il est proche, l'Autriche se mettra en route de concert avec l'Allemagne ; les principicules ou les roitelets des Balkans disparaîtront avec l'empire ottoman.

J'entends d'ici les objections qu'on peut me faire et je réponds d'avance.

Les Autrichiens sont Allemands, par conséquent ennemis des Slaves.

L'empire d'Autriche compte trente-quatre millions d'habitants, dont neuf millions allemands. Ces neuf millions allemands cherchent depuis une dizaine d'années à rentrer dans l'empire germanique, l'Autriche accèdera à ce désir.

Par contre, le royaume de Hongrie est composé de Slaves, la Roumélie, la Bosnie, la Serbie, l'Albanie, la Roumanie, en un mot, toute la presqu'île des Balkans, c'est-à-dire toute la Turquie d'Europe n'est composée que de Slaves, car y a-t-il en Turquie seulement deux cent mille familles turques ? — Je voudrais parier que non.

Donc, entre peuples de même race, le ménage sera facile, d'autant plus que ce pays déchiré, morcelé, mal gouverné, deviendra une nation riche qui comptera dans le concert européen. Du reste, depuis longtemps déjà la maison de Habsbourg y est considérée par le peuple comme une sorte de divinité.

L'Angleterre fera certes grise mine à cet arrangement qui l'atteindra cruellement. Mais qu'y faire ? Elle grincera des dents, et elle se repentira peut-être à la fin, mais trop tard, de son égoïsme et de son mercantilisme.

Quant à la France, qui était naguère le gendarme de l'Europe, dont il fallait la per-

mission pour déplacer une borne, elle pourrait intervenir au moment opportun, sinon pour mettre le veto à un tel remaniement de la carte géographique, du moins pour y poser de telles conditions que l'équilibre ne fût pas brisé.

Oui, je vois parfaitement, dans un avenir prochain, l'empire d'Allemagne, commandant la Baltique, s'appuyer sur l'empire slave, commandant l'Adriatique et la route de l'Orient. Je vois encore l'empire russe s'étendant en Asie au détriment de l'Angleterre, mais je ne vois pas encore l'empire des races latines dont la France porterait le sceptre et qui contre-balancerait la puissance des autres.

L'Allemagne a été faite par de Bismark. L'Autriche s'est recueillie et est redevenue forte sous le gouvernement du comte de Beust.

La Russie a fait beaucoup de progrès sous le ministère de Giers — et je cherche depuis longtemps le nom de celui qui pourrait sauver la France et lui rendre son rang et sa dignité.

Un homme, un seul homme d'Etat suffirait, avec les éléments dont dispose notre pays, pour en faire le plus fort parmi les forts. Mais cet homme je ne l'aperçois pas encore.

Au lieu d'hommes d'Etat patriotes, je ne vois que des républicains : c'est trop peu. (France nouvelle.)

CROCUS.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 septembre.

Les tendances de la Bourse ont accentué aujourd'hui la reprise qui s'était produite hier : le 3 0/0 est ferme à 80.70, l'amortissable à 83, le 4 1/2 0/0 à 109.50.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,320. Dans sa séance du 23 septembre, le conseil d'administration a autorisé pour près de 4 millions et demi de prêts nouveaux. Les bénéfices des huit premiers mois atteignent presque 13 millions.

Le nombre des obligations Communales en circulation a considérablement augmenté. L'épargne recherche avec empressement ces titres qui lui donnent toutes facilités pour la libération.

La Société Générale est toujours ferme à 435.

La Banque d'Escompte cote 447.50 avec des demandes suivies.

L'action des Méridionaux Italiens est bien tenue à 690.

L'italien cote ferme 94.50.

L'action Panama se tient faiblement à 430. On paraît s'être arrêté dans le conseil à la libération des actions anciennes et à l'émission de 600,000 actions nouvelles. On verra ensuite à créer des obligations.

Les actions des Chemins de fer sont cotées : le Nord à 1,565, l'Orléans à 1,340, l'Ouest à 862.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ET LES TRAMWAYS ?

On nous demande des nouvelles des Tramways saumurois.

Nous n'en entendons plus parler. Cependant, c'est le moment favorable, et nous ne nous expliquons pas que les candidats républicains, amis de M. Monprofit, ne chauffent pas mieux cette entreprise et ne fassent pas ouvrir les chantiers sur toute la ligne.

Nous savons qu'une partie du matériel de construction est en gare de Saumur depuis assez longtemps déjà, où il doit payer des frais de magasinage à la Compagnie d'Orléans. On peut voir à Beaulieu, sur l'accotement de la route, des approvisionnements de traverses qui certes ne se multiplieront pas au cours de l'hiver, si elles n'ont pas leur emploi auparavant.

Les employés de l'administration se présentent chaque jour au bureau, et, faute d'occupation et d'ordres, se retirent.

Où donc est M. Monprofit ? Que n'est-il parmi nous pour donner les dernières instructions ? Les formalités doivent être remplies, ou c'est à désespérer.

On ne peut cependant douter du succès de l'affaire. Les populations des communes de Saumur à Fontevault ont été informées que leur compatriote M. Allain-Targé avait pris nos tramways sous sa haute protection, et elles comptent sur la parole de M. le ministre de l'intérieur pour les mener à bonne fin.

Les candidats de la guerre civile.

C'est ainsi que les journaux républicains prétendent désigner les candidats conservateurs, dit le Journal d'Indre-et-Loire.

Ne sont-ce pas plutôt les candidats républicains qu'il faudrait appeler candidats de la guerre civile ?

Toutes les guerres civiles qui ont ensanguiné la France depuis un siècle ont été foimées par les républicains.

Les massacres de l'Abbaye et du 9 août, les égorgements en masse, les noyades de Nantes, la guillotine en permanence, voilà l'œuvre de la première République !

Sous le premier Empire, la conspiration Mallet.

La Révolution de 1830, les émeutes républicaines sous la Monarchie de Juillet et les journées de Juillet 1848 continuant dignement la tradition républicaine.

L'émeute du 4 septembre en 1871, la Commune proclamée à Paris, à Lyon, à Marseille, à Saint-Etienne, Paris livré pendant des mois au pillage, les otages fusillés, la moitié de la capitale livrée aux flammes par les pétroleurs républicains sous les yeux de l'armée prussienne, voilà le bilan de la troisième République !

Quels ont été les auteurs de ces abominables guerres civiles ?

Les républicains. Quelles ont été les victimes ? Les conservateurs. C'est l'histoire.

Nous défions les feuilles républicaines de nous citer une seule émeute provoquée depuis le commencement du siècle par les monarchistes.

La République ne nous avouait-elle pas ces jours derniers que si le suffrage universel, usant de ses droits imprescriptibles, avait envoyé en 1878 à la Chambre une majorité conservatrice, les républicains auraient provoqué une sanglante insurrection et déchaîné sur le pays les horreurs de la guerre civile ?

Ce sont des républicains qui, l'autre jour encore, dans la réunion à la Bourse, faisaient de la propagande électorale à coups de revolver et arboraient le drapeau rouge.

Les conservateurs ne veulent arriver que par les voies légales.

Ils n'ont jamais fait et ne feront jamais appel à l'émeute.

Paix à l'extérieur, paix et concorde à l'intérieur, tel est le programme des candidats conservateurs.

Guerres au dehors, guerres civiles à l'intérieur, voilà ce que la République nous assure.

Electeurs, Vous voterez pour les candidats de l'ordre et de la paix :

MM. A. de Maillé, Berger, de la Bourdonnaye, Chevalier, Fairé, Merlet, de Solland et de Terves.

Vous repousserez :

Les candidats du déficit : MM. Maillé, Benoit, Bury, Allain-Targé, Combier, Janvier de la Motte, Marie-Baudry et Verrailhon.

On nous signale une manœuvre sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention de nos amis.

Les agents opportunistes, convaincus que leurs candidats seront battus, conseillent aux électeurs de rayer un nom ou deux sur la liste conservatrice pour le remplacer par celui de tel ou tel de nos adversaires.

Il importe de déjouer ce calcul : nous invitons donc nos amis à conseiller autour d'eux la plus stricte discipline.

Les conservateurs doivent mettre dans l'urne la liste des huit candidats conservateurs, telle qu'elle est, sans changement, rature ni addition.

Union et discipline !

LEURS MANŒUVRES.

Pas de candidature officielle. — C'est dit, c'est entendu, et si nous n'avons plus la Charte, c'est là du moins la vérité selon l'évangile du ministre Allain-Targé.

Cependant, au lieu d'un malheureux garde-champêtre ou d'un simple cantonnier

colporteur des bulletins de vote, c'est un ministre-candidat qui vient à Angers et à Saumur, gré banqueter avec les autres candidats, ses compagnons de liste, et pérorer au milieu des électeurs assemblés après boire.

Mais voici mieux encore, et qui prouve que la maladie n'atteint pas seulement les ministres-candidats, mais aussi fait des ratures dans les rangs de nos plus hauts personnages officiels, fonctionnaires ou préteurs, procureurs ou magistrats.

Saint-Cyr-en-Bourg a le bonheur de posséder une Société littéraire, composée d'hommes tellement lettrés qu'un certain nombre d'entre eux ne savent ni lire ni écrire; mais en revanche on y fait force politique. A l'occasion des élections, le président de cette Société, M. Renault-Denis, ancien trompette à l'Ecole de cavalerie de Saumur, a voulu se signaler. Voici la copie de la lettre qu'il a adressée, non-seulement aux membres de la Société, mais encore à un grand nombre de personnes de Saint-Cyr et des communes circonvoisines :

SOCIÉTÉ
L'UNION LITTÉRAIRE

SAINT-CYR-EN-BOURG-BRÉZÉ.

Saint-Cyr, le 18 septembre 1885.

Monsieur,
Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite de la réunion de la Société littéraire qui aura lieu à Saint-Cyr le dimanche 27 courant, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Bury, assisté de MM. ALLAIN-TARGÉ, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, le sous-PRÉFET DE SAUMUR, Combiel, MAIRE DE SAUMUR, Perrault, propriétaire à Meigné, le docteur Varailhon, candidat républicain, LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE SAUMUR, Aubelle, MAIRE de Montreuil, les docteurs Peton, Gaudet et Hardouin, conseiller d'arrondissement, il y aura un banquet public à cinq heures du soir. Ce banquet est fixé à 5 francs.

Nous vous prions instamment de vouloir bien le porter à la connaissance de tous vos amis et nous en remercions, avant le jeudi 24 courant, les adhésions que vous auriez pu recueillir. Le soir il y aura bal public, feu d'artifice, et la musique de Turquant exécutera ses meilleurs morceaux. Des discours seront prononcés.

Le président,
RENAULT-DENIS.

Le but de cette lettre est bien évident: C'est de réunir, soit par curiosité, soit par intimidation, le plus grand nombre de personnes possible.

3 francs! Ce n'est vraiment pas cher, pour l'exhibition d'un ministre, d'un sous-préfet, d'un procureur de la République, de deux candidats à la députation, de plusieurs autres personnages importants, avec dîner, accompagnement de musique, et bal. Malheureusement, il y aura des déceptions.

Il est bien évident que ni M. le sous-préfet, ni M. le procureur de la République ne peuvent assister à ce banquet sans violer les instructions qui leur ont été données par leurs ministres respectifs.

D'autre part, M. Allain-Targé qui, d'après le Patriote, doit se trouver à une réunion à Segré, le même jour, ne pourra pas être présent à Saint-Cyr. Les assistants devront donc se contenter de MM. Bury, Combiel et Varailhon. C'est maigre.

(Journal de Maine-et-Loire.)

M. Allain-Targé sera-t-il même à Segré dimanche?

D'après un avis publié par divers journaux, le ministre de l'intérieur, à moins de circonstances extraordinaires, ne quittera plus son poste avant la fin de la période électorale.

Le banquet de Saint-Cyr-en-Bourg est peut-être au rang des circonstances assez

extraordinaires pour mériter son déplacement.

On lit dans la Gazette de France :

« M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, après son dernier discours d'Angers, avait eu l'intention de se rendre à Segré pour y prononcer un nouveau discours. Il espérait sans doute, en apportant la bonne parole opportuniste aux populations de cet arrondissement, les déterminer à voter en faveur de la liste dont il fait le plus bel ornement.

» On annonce que M. Allain-Targé renonce à ce voyage, craignant sans doute de perdre son temps à répéter les rapsodies de son dernier discours. »

NEUTRALITÉ OFFICIELLE.

Le Moniteur signale le fait suivant :

« Nous devons relever dans le discours d'Angers une affirmation des plus risquées.

» M. Allain-Targé, revenant sur la question de la neutralité administrative, a déclaré, comme il l'avait fait, il y a un mois, à Lunéville, que le gouvernement était décidé, parce qu'il était fort, à garder dans la lutte électorale la plus impartiale neutralité. Cette déclaration, nous n'hésitons pas à le déclarer, était déplacée à Angers, dans la bouche du ministre de l'intérieur.

» Est-ce que depuis l'avènement du ministère actuel, M. Allain-Targé n'a pas eu le souci constant de se faire élire député dans le département de Maine-et-Loire? Est-ce que, pour arriver à ce résultat, il a dédaigné de faire appel à l'influence administrative? Sur ce point, nous allons avancer un fait absolument décisif qui ne sera pas démenti.

» Nommé ministre de l'intérieur, le 6 avril dernier, M. Allain-Targé se rendit au ministère de la place Beauvau. Sa première préoccupation fut d'appeler auprès de lui le directeur du personnel. Voici le langage que le nouveau ministre tint à ce fonctionnaire :

« J'ai besoin d'un bon préfet dans mon département, où je serai candidat aux prochaines élections législatives, choisissez-moi le meilleur et proposez-moi un décret le nommant préfet de Maine-et-Loire. »

Voilà comment le préfet de la Nièvre passa, sans l'avoir demandé, sans l'avoir désiré, à la préfecture d'Angers.

AUX ÉLECTEURS

Les députés républicains ont refusé de voter des droits de douane compensateurs, car le droit de 3 fr. par 100 kilos de blé voté à la veille des élections est dérisoire, mais ils ont voté toutes les augmentations des taxes d'octroi pour les villes, au préjudice de l'ouvrier consommateur et du paysan producteur.

ENCORE UN MENSONGE!

Tous les journaux républicains des départements déclarent que M. Paul de Cassagnac vient de faire paraître les lignes suivantes dans le journal le Pays :

« M. Paul de Cassagnac, qui se trouve actuellement dans le Gers, vient de répondre par ce télégramme :

« Unissons-nous, réactionnaires de toutes les opinions, unissons-nous et jetons la République par terre; NOUS NOUS BATTONS APRÈS. »

Pour nous, nous étions parfaitement convaincu de l'ineffectivité de cette allégation; néanmoins, il était important de s'en assurer.

M. Paul de Cassagnac, qui se trouve actuellement dans le Gers, vient de répondre par ce télégramme :

« Monsieur Léon CHEVREAU, député de l'Oise, à Beauvais.

« C'est un indigne mensonge; vous pouvez prouver énergiquement en mon nom. »

PAUL DE CASSAGNAC.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Nous signalons à l'Union libérale un noble exemple d'un de ses confrères en républicanisme.

» Le Thouarsais, journal radical de Thouars, refuse de soutenir la liste républicaine.

» On ne peut selon lui être radical et soutenir des opportunistes.

» L'Union n'est pas si scrupuleuse et la liste d'escamotage, horrible mélange de Tonkinois et de démocrates, trouve chez elle un accord un peu plus bienveillant.

» Il est vrai que c'est le patron Wilson qui paye. »

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

Le nombre des ouvriers sans travail qui parcourent en ce moment les routes, en s'arrêtant de ferme en ferme pour y demander de l'ouvrage, des secours et l'hospitalité de nuit, augmente dans une proportion considérable.

Cela se traduit pour l'agriculture par un supplément d'impôts, sorte de taxe des pauvres. Beaucoup de ces ouvriers viennent, disent-ils, des grands centres manufacturiers pour s'employer dans les villages où le travail manque tout autant qu'à la ville.

Pour les habitants des villes c'est là aussi un nouvel impôt, car on ne peut guère se dispenser de venir quelque peu en aide à ces nomades qui viennent jusque chez vous demander des secours.

Rien ne prouve mieux la misère des temps. Et voici l'hiver qui ne pourra que l'augmenter encore.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Vingt-septième séance et fin du Concours général du 24 septembre 1885.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Tireurs.....	30
Balles tirées.....	484
Balles mises.....	404
Nombre de points.....	490
Résultat: 50.89 p. 0/0.	

CIBLE F.

1^{er} prix, un stylet: M. Langlois, sergent-major au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix, deux plats: M. Perreau, membre honoraire.

3^e prix, un sabre japonais: M. Roland, sous-lieutenant de réserve au 20^e chasseurs à cheval.

4^e prix, une médaille bronze: M. Baudry, sergent-fourrier à la 9^e section territoriale d'administration.

CIBLE G.

Prix, une épingle-insigne en vermeil: M. Girard, brigadier de réserve au 3^e dragons.

Dimanche 27 septembre 1885, Concours d'honneur et 28^e séance, au Stand de l'Ecole de cavalerie, à 9 heures du matin.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Les inscriptions seront closes à 10 h. 1/2.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

DEPÔT D'ÉTALONS D'ANGERS.

M. le directeur du dépôt d'étalons d'Angers passera la visite des étalons approuvés et de ceux qui seront proposés à l'approbation pour la monte de 1886 :

Le jeudi 8 octobre, à neuf heures du matin, à Doué-la-Fontaine, en face de la station des étalons.

Le vendredi 9 octobre, à neuf heures du matin, à Longué, sur le Champ-de-Foire.

LOUDUN.

Concours musical. — Demain samedi, 26 septembre, à 4 heures, réunion des sociétés route de Saumur pour se rendre au château en passant par les boulevards et la place Sainte-Croix.

A 2 heures, concours d'exécution sur l'esplanade du château et concours de lecture à vue dans une salle du collège.

A 8 heures, sur l'esplanade du château, concert donné par les musiques de Loudun, Saint-Benoît, Chasseneuil, Venduvre, Avanton, Monts-sur-Guesnes, Restigné, Thouars, Cissé, Migné, Saint-Nicolas de Bourgueil, Chabournay, Richelieu.

Dimanche 27 septembre, à 8 heures du matin, suite des concours dans les mêmes endroits que la veille.

A une heure et demie, concours d'honneur sur l'esplanade du château.

A 4 heures, distribution des récompenses, place de la Mairie.

Nous recommandons les Pâtés de gibiers truffés (grive, perdreaux, bécasse, caille, alouette, lièvre, etc.) vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 75 et 4 fr. 50 la boîte. — Cette maison va recevoir sous peu de jours les Pâtés de foies gras de la maison Louis de Strasbourg, si estimés des amateurs.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

Le Duc et la Duchesse de Nemours

A SAUMUR

(8, 9, 10 ET 11 AOUT 1843)

Suite (1)

LL. AA. RR. sont arrivées aux portes de la ville à 10 heures 1/4. Elles ont été reçues par l'administration municipale. M. le Maire de Saumur leur a adressé le discours suivant :

« A la vue d'une grande et noble famille couronné de sa présence protectrice les diverses contrées de la France, les populations espèrent tout déceler les sentiments de leur joie et de leur gratitude.

» Elles savent en effet que son premier désir, son premier besoin est d'entendre, de consoler et de recueillir nos vœux, nos douleurs et nos

espérances. A elle la manifestation de notre reconnaissance, au Roi, son auguste chef, le témoignage de notre inviolable dévouement.

» La ville de Saumur, ville d'ordre et d'économie, ville commerçante et industrielle, grandit à l'ombre de la paix qu'a su maintenir la sage fermeté de votre père: un instant frappée d'un désastre immense (1), elle a oublié des jours de deuil pour appeler, comme un beau jour, l'arrivée si impatientement attendue de V. A. R.; confiante dans cette haute sagesse qui voudra réparer la suite d'une catastrophe douloureuse, et prévenir surtout le retour de maux plus grands encore peut-être.

» C'est à l'importance d'un établissement unique dans le monde, que nous devons l'honneur de votre présence dans nos murs. Autant et plus que toute autre ville, Saumur s'associe aux succès de nos armes et voit grandir son nom partout où la valeur de nos princes porte l'éclat de notre gloire militaire. C'est à vous, Monseigneur, qu'elle confiera le soin de seconder ses efforts et ses sacrifices pour que l'Ecole de cavalerie reçoive le dernier degré d'accroissement jugé nécessaire par les habiles capitaines qui la commandent.

» Ici, Monseigneur, comme partout et au mi-

lieu de la foule qui se presse sous vos pas, vous retrouverez les hommes parmi lesquels et avec lesquels vous avez été élevé, qui se sont pressés avec vous autour du trône de juillet, qui ont partagé vos douleurs, et applaudi à votre bonheur ou à votre succès, qui soutiendront de leur concours et de leurs efforts les institutions si intimement liées au bonheur de la France, et qui, pleins de confiance dans les mains habiles qui doivent les maintenir, redisent avec tous et à votre aspect: Vive le Roi!

Le Prince a répondu à peu près en ces termes :

« Monsieur le maire, je suis extrêmement touché de l'accueil empressé que je reçois en entrant à Saumur. Je redirai au Roi, mon père, les témoignages de dévouement que vous voulez bien m'exprimer. Il lui appartient de consoler les grandes infortunes: il me suffit de lui rappeler celles que vous avez éprouvées.

» Saumur possède un établissement important; j'espère qu'il recevra le degré de splendeur auquel il doit prétendre.

» Je suis heureux, monsieur le maire, toutes les fois que je rencontre ceux avec lesquels je me suis trouvé dans ma jeunesse; je me rappelle toujours avec plaisir mes anciennes relations avec eux.

» Je vous remercie de nouveau, monsieur le maire, et je vous assure que mon père apprendra

avec plaisir l'accueil empressé que reçoivent ses enfants parmi vous. »

Les cris de: Vive le Roi! ont alors été mille fois répétés.

Le prince s'est ensuite avancé jusqu'à l'étal-major de l'Ecole royale de cavalerie, et là il est monté à cheval pour traverser la ville au milieu des bénédictions et des vivats d'une population dans l'enthousiasme.

Pendant ce temps-là, la compagnie d'artillerie de la garde nationale, placée en tête du pont Napoléon et au Château, saluait l'entrée de LL. AA. RR. par une salve de 21 coups de canon.

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 235. Types électoraux: Gaudissart, candidat. Le moment approche. Le repentir de deux républicains. Un préfet huc. Les Commandements du Président idéal. Batailles républicaines. Un aigle au milieu des oies. Les briseurs de croix. (Dessins divers.)

(1) Voir l'Écho Saumurois d'hier.

(1) L'inondation des 16 et 17 janvier 1843.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve HENRY DELAUNAY, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de son mari, ancien huissier à Saumur, fait la présente déclaration conformément à la loi. (639)

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, et DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Sur conversion de saisie immobilière 4^e DE DIVERS MORCEAUX DE PRÉS Terre, Vigne, Lande et Bois taillis, Situés communes de la Breille et de Brain-sur-Allonnes; 2^e

D'une Maison

Située à la Blotière, commune de la Breille.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 18 Octobre 1885, à une heure après midi, par le ministère de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, En la salle de la mairie de la Breille.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit août mil huit cent soixante-quinze, contradictoirement entre :

M. Louis Harrault-Loitière, négociant, demeurant à Saumur, rue de la Comédie, saisissant, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire ;

Et M. Louis Blandin fils, cultivateur, et dame Anne Lehouvier, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Brain-sur-Allonnes, parties saisies, ayant pour avoué constitué M^e Chedau ;

Et encore M^{me} Madeleine Bordeau, majeure, gagiste, demeurant à Allonnes ; M. René Amiraux, cultivateur, et dame Ernestine Travers, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Allonnes ; M. Gustave Allain, grainetier, demeurant à Vernueil-le-Fourrier ; M. Pierre Delandes, cultivateur, et dame Jeanne Donneau, son épouse, demeurant à Saint-Just-sur-Dive ; créanciers inscrits, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire.

Ce jugement, enregistré et mentionné, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quinze, au bureau des hypothèques de Saumur, et prononçant la conversion de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Rabouan, huissier à Allonnes, le treize mai mil huit cent soixante-quinze, à la requête de M. Louis Harrault-Loitière, sus-nommé, sur les époux Blandin-Lehouvier, également sus-nommés ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^o M^{me} Elisabeth-Marie-Louise Loitière, propriétaire, veuve de M. Louis Harrault, demeurant à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 18,

Tant en son nom personnel comme ayant été commune en biens avec ledit sieur son mari et comme donataire d'un quart en propriété et d'un quart en usufruit des valeurs soit mobilières, soit immobilières, composant sa succession, que comme tutrice naturelle et légale de M^{lle} Emma-Marie-Thérèse Harrault, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit sieur Harrault ;

2^o M^{me} Thérèse-Marie-Louise Harrault, épouse de M. Jules Doublard, négociant, avec lequel elle demeure à Angers, rue des Poëliers ; et celui-ci pour l'assister et autoriser.

3^o M. Adolphe-Louis-Joseph Harrault, employé de commerce, demeurant à Angers.

M^{me} Doublard, M. Adolphe-Louis-Joseph Harrault et M^{lle} Emma-Marie-Thérèse Harrault, héritiers conjointement pour le tout et chacun pour un tiers de M. Harrault, sus-nommé, leur père.

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Louis Blandin, cultivateur, demeurant commune de Vernueil ; 2^o M^{me} Marie Blandin, épouse de M. Louis Leroy, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Morelle, commune de Varennes-sous-Montsoreau, et celui-ci pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;

Comme héritiers de M. Louis Blandin, leur aïeul, en son vivant propriétaire à la Breille, décédé après avoir recueilli pour un quart la succession de son fils Louis Blandin-Lehouvier.

3^o M^{me} Anne Blandin, épouse de M. Louis Mignot, aubergiste, avec lequel elle demeure au bourg de la Breille, et celui-ci pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;

4^o M^{me} Madeleine Blandin, veuve de M. François Girard, cultivatrice, demeurant au bourg de la Breille ;

5^o M^{me} Louise Blandin, épouse de M. Auguste Couineau, avec lequel elle demeure à Vernueil, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ;

6^o M^{me} Marie Blandin, épouse de M. René Mary, cultivateur, avec lequel elle demeure à Gizeux, et celui-ci pour l'assister et autoriser ;

Ces quatre derniers, pris en leur qualité d'héritiers pour les trois quarts du sieur Louis Blandin-Lehouvier, partie saisie, leur frère, par suite de la renonciation à sa succession faite par le sieur Louis Blandin et la dame Leroy, ses enfants.

Également en présence, ou elle dûment appelée, de M^{me} Anne Lehouvier, cultivatrice, veuve dudit sieur Louis Blandin ;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o M^{me} Madeleine Bordeau ; 2^o les époux Amiraux ; 3^o M. Gustave Allain ; 4^o les époux Delandes-Donneau, ci-dessus, nommés.

Il sera procédé, le dimanche dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de la Breille, et par le ministère de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, commis à à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de la Breille.

1^{er} Lot.

Le Petit-Pré-du-Marais, contenant quatre ares sept centiares environ, joignant au levant Tessier, au midi Cabouet, au couchant Bizouiller et au nord Peltier-Déclée.

Sur la mise à prix de trente francs, ci..... 30 fr.

2^o Lot.

Une pièce de terre, aux Pidonniers, contenant environ trente-huit ares cinquante centiares, joignant au levant Samson, au midi Ribot, au couchant Bizouiller et au nord Bresson.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 fr.

3^o Lot.

Un morceau de terre, en lande, situé au Communes-Pruniers, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Meuray, au midi Loiseau, au couchant les héritiers Girard et au nord le chemin de la Breille à Vernant.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20 fr.

4^o Lot.

Une autre parcelle de terre, en lande, au lieu dit la Pelouse, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au midi Cabouet, au couchant Tessier et au nord les héritiers Girard.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20 fr.

5^o Lot.

Un morceau de terre, sis à la Blotière, planté de deux rangées, contenant environ onze ares, joignant au levant et au nord Ratois, au couchant Bon-

A reporter... 300 fr.

Report... 300 fr.

temps, au midi le chemin du Moulin-du-Pré.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci... 80 fr.

6^o Lot.

Un morceau de terre en vigne, sis à la Blotière, contenant environ dix ares vingt-neuf centiares, planté de trois rangées de vigne, joignant au midi le chemin de la Blotière à la Buffaie, au couchant Carré, au nord Meuray et au levant la femme Girard Blandin.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs, ci... 70 fr.

7^o Lot.

Une maison, sise à la Blotière, composée d'une chambre à feu, une chambre noire ou cellier, une boulangerie, un toit à porcs, un petit jardin, au midi et au nord une cour commune et avec puits à eau commun, joignant au levant un toit à porcs et une vieille mesure appartenant à la femme Girard Blandin, et encore au levant et au midi Joussetin et au couchant la veuve Blandin.

En plus, au nord de la cour commune, une écurie à vaches et un toit à porcs derrière, joignant au nord le chemin de la Blotière à la Buffaie, au levant les logements de la femme Girard, au couchant un passage commun et contenant dans son ensemble onze ares trente centiares environ.

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700 fr.

8^o Lot.

Une pièce de terre, dite la Pierre-Plate, contenant environ cinquante-neuf ares six centiares, joignant au levant Girard, au midi Plaçais et Carré et au nord et au couchant le chemin de Vernueil à la Blotière.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

9^o Lot.

Un petit taillis, au lieu dit les Grands-Champs, contenant environ onze ares, joignant au levant Rousseau, au midi Plaçais et au nord les héritiers Meschine, au couchant Peltier.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

Commune de Brain-sur-Allonnes.

10^e ET DERNIER LOT.

Une pièce de terre en landes, dite la Grande-Gruais, commune de Brain-sur-Allonnes, partie en terre labourable, partie en bruyère, d'une contenance d'environ soixante ares cinquante centiares, joignant au couchant le chemin, au midi Perdoux et Bousnard, au midi les héritiers Ribot.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

Total des mises à prix : dix-sept cent vingt francs, ci..... 1.720 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o A M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes ;

3^o A M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

UNE VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 18,

Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.

Ferait un très-beau magasin. Transformations au gré du preneur.

S'adresser à la Ville de Paris.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le lundi 5 octobre 1885, à une heure après midi,

Fonds de Chapellerie

Et ÉQUIPEMENTS militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3,

Dépendant de la faillite LEDAIN.

Mise à prix : 1,200 francs.

S'adresser, pour renseignements, soit à M^e AUBOYER, dépositaire du cahier des charges, soit à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, syndic de la faillite. (775)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire,

Le samedi 26 septembre 1885, à 1 heure de relevée,

D'une Maison

SISE

Ville de Saumur, rue des Capucins, n° 36, et rue du Petit-Pré, n° 1,

Comprenant deux corps de bâtiments, avec jardin devant et cour derrière, écurie ayant entrée rue du Petit-Pré.

Facilité de paiement.

S'adresser, pour traiter, audit M^e PINAULT, rue Beaurepaire. (748)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, écurie et remise, avec ou sans jardin, située au Maronnier.

S'adresser à M. TOUCHAIS, rue des Saulais. (757)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT MEUBLÉ

Au 2^e étage,

5, rue Dupetit-Thouars.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CAVÉ

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A CÉDER

BON CAFÉ

Situé au centre de la ville, Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JUMENT

Très-douce, poil bai,

Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1^m55.

S'adresser à M. VINGENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM Frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, BUR DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON Seul dépôt à Saumur chez M^e V. LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste, s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41, Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

En seize lots.

Avec faculté de réaffecter plusieurs lots en un seul.

Le dimanche 27 septembre 1885, à une heure, en la mairie d'Allonnes, et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

LA BELLE FERME

DU REDOUE

ET SES DÉPENDANCES

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation de la ferme du Redouet, sise près le bourg d'Allonnes ; Douze morceaux de terres et vignes ;

Et six prés, dont l'un avec pièce d'eau, en face les bâtiments de la ferme du Redouet.

Total des mises à prix : treize mille cent francs, ci..... 13,100

Ces immeubles sont situés commune d'Allonnes, près Saumur.

Ils dépendent de la faillite de M. Emile RAIMBAULT, ancien marchand de rouenneries à Saumur, et sont à vendre en nu-propiété seulement, car ils sont grevés de l'usufruit de M^{me} Clémentine Gallé, veuve de M. Louis Mauriceau, ladite dame âgée de 70 ans, propriétaire, demeurant à Allonnes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

A M^e DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, n° 41, à M^e PINAULT, notaire, et à M. BONNEAU, syndic, rue d'Alsace, à Saumur. (756)

A MM. les CHAMPAGNISEURS

A VENDRE

TRÈS-BONNE EAU-DE-VIE

65 degrés, 3 ans de tonneau.

S'adresser à M. Louis AUBERT, à Mensabert, commune de Coutures.

Offres et Demandes

On demande du travail à la journée pour la lingerie et travaux de couture et raccommodages.

S'adresser au bureau du journal.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE un employé sérieux, âgé de 20 ans au moins, pour une maison de commerce de la place.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins algériens ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 42 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.

Chez l'Inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.